

PROCÉDURE DE PAIEMENT EN LIGNE PAYFIP

Pour effectuer votre paiement, il vous suffit de vous munir de votre avis de sommes à payer, sur lequel figurent toutes les informations nécessaires.

Sécurisée, rapide et très simple d'utilisation, l'opération s'effectue en quelques clics :

- **Munissez-vous** de votre avis de sommes à payer, de votre carte bancaire ou de vos identifiants d'accès au site impots.gouv.fr si vous souhaitez payer par prélèvement unique
- **Connectez-vous** au site sécurisé de la DGFIP : www.payfip.gouv.fr
- **Saisissez les renseignements** demandés,
 - **Identifiant de la collectivité : 073839**
- **Vérifiez et validez** les informations affichées à l'écran,
- Sur la page de paiement sécurisée qui s'affiche, **saisissez les coordonnées de votre carte bancaire ou de votre compte bancaire pour un prélèvement**
- **Validez**, vous recevrez la **confirmation de votre paiement** sur votre messagerie électronique.